



30-03-2026

Urbanisme : les informations techniques désormais sur rendez-vous

Dans le but d'améliorer la qualité du service public et de mieux répondre aux demandes des usagers, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole mettent en place une nouvelle organisation pour les renseignements techniques liés aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables...)

À compter du 1^{er} avril, ces informations seront accessibles uniquement sur rendez-vous, qu'il soit physique ou téléphonique, proposés tous les après-midis de 13 heures 30 à 16 heures 50.

La prise de rendez-vous pourra s'effectuer :

- [En ligne](#)
- Par mail à permis.construire@grandbesancon.fr
- Par téléphone à 03 81 61 51 22

Le service Autorisations du Droit des Sols (ADS) accueille le public pour tous renseignements administratifs, aux horaires habituels : de 8 heures 30 à midi et de 13 heures 30 à 17 heures 30, à la Mairie de Besançon.

Contacts

Guillaume BAILLY – Adjoint au Maire, délégué à l'urbanisme, à l'environnement, aux espaces verts, à la biodiversité et à la propreté

Mail : guillaume.bailly@besancon.fr

Marie MARTIN – Cheffe de service, direction urbanisme opérationnel

Mail : marie.martin@grandbesancon.fr